

Lignes directrices pour la programmation d'été FAQ - 7 juillet 2020

1. Certains membres du personnel d'été ont prévu des sorties qui ne sont pas des sorties officielles, mais plutôt des sorties individuelles telles que des visites à la nouvelle école dans le cadre de la transition, ces types de sorties sont-ils autorisés ?

- Les sorties qui sont considérées comme des éléments essentiels de la programmation d'été peuvent être autorisées. Les sorties non essentielles ou le transport des participants doivent être évités. Veuillez consulter les conseils de santé publique à la question n° 2.

2. Veuillez fournir des précisions sur les procédures de nettoyage lors du transport des participants dans les véhicules. Les élèves doivent-ils s'asseoir sur le siège arrière et doivent-ils porter des masques ?

- Éviter le transport non essentiel des participants et s'assurer que tous les individus ne présentent pas de symptômes de COVID-19, conformément au document d'orientation
- Suivre les politiques et procédures de sécurité existantes concernant l'octroi de licences, les assurances, etc.
- Amélioration du nettoyage avant et entre les participants, en particulier les surfaces à forte sollicitation. Voir la section "Document d'orientation sur le nettoyage environnemental"
- Encourager l'hygiène des mains et des voies respiratoires
- Disposer les sièges de manière à maximiser la distance entre les personnes
- Utilisation appropriée de masques non médicaux si l'écart entre les individus est inférieur à 2 m
- Augmenter la ventilation / ouvrir les fenêtres, le cas échéant
- Tenir un registre des véhicules avec les dates et heures de tous les participants et conducteurs
- Les barrières transparentes (par exemple, en plexiglas) peuvent offrir un niveau de protection supplémentaire dans les grands véhicules

3. Dans une version précédente des lignes directrices, un questionnaire de dépistage quotidien était inclus. Les participants doivent-ils remplir un outil de dépistage quotidien ?

- Les CRE/CSAP devraient élaborer un plan pour communiquer clairement aux familles la nécessité de surveiller quotidiennement les symptômes de leur enfant avant de l'envoyer dans le programme d'été.
- Les parents devraient être dirigés vers le site web 811 pour information et ceci devrait être affiché sur le site des programmes d'été et dans les communications aux parents et/ou aux élèves concernant la participation/inscription à ces programmes.

- Il est également recommandé d'afficher la liste du site web 811 :

<https://when-to-call-about-covid19.novascotia.ca/en>

<https://when-to-call-about-covid19.novascotia.ca/fr>

- Les parents doivent être invités quotidiennement à confirmer que leur enfant ne présente aucun symptôme et qu'il n'est pas obligé de s'isoler en raison d'un voyage, d'un contact étroit avec une personne atteinte de COVID-19 ou de l'attente d'un résultat de test COVID-19.
- Les CRE/PASC ne sont pas tenus de contrôler les participants pour des symptômes spécifiques ou de prendre la température des participants à leur arrivée.

4. Pouvez-vous clarifier l'utilisation des masques en groupe - intérieur/extérieur ?

- Des efforts doivent être faits pour maintenir une distance physique pendant les programmes d'été. Dans les cas où la distance physique ne peut être maintenue à l'intérieur, des masques non médicaux sont désormais recommandés par la santé publique. Les masques ne sont pas recommandés pour : les enfants de moins de 2 ans, les personnes qui ne peuvent pas mettre ou enlever leur propre masque et celles qui ont des difficultés respiratoires. L'anxiété peut également être un facteur à prendre en considération. Pour plus d'informations: <https://novascotia.ca/coronavirus/staying-healthy/#masks>

5. Faut-il fournir au personnel de l'équipement de protection personnel ?

- La seule recommandation pour l'EPP officiel est le masque médical dans les cas où une distance de 1,80 m ne peut être maintenue avec une personne qui présente des symptômes conformes à la COVID-19. Il convient de distinguer cette situation de l'utilisation de masques non médicaux, qui est abordée dans la question ci-dessus.

6. Le CRE/CSAP est-il responsable du respect des directives de santé publique ?

- Il incombe à l'entité chargée de l'éducation de veiller au respect des directives de santé publique. Les efforts sont soutenus par la province par le biais du site web COVID, de matériel et d'autres documents de soutien tels que les directives et les sites d'apprentissage en ligne.

7. Est-il possible d'obtenir des liens vers des affiches, etc. qui se trouvent sur la page COVID-19 NÉ dans des langues autres que l'anglais/le français pour soutenir les nouveaux arrivants et les immigrants qui participent à la programmation d'été ?

- La direction des services aux élèves et de l'équité de l'MEDPE explore plus avant cette question avec Communications Nouvelle-Écosse et mettra à jour les CRE /CSAP dès que nous aurons plus d'informations.